



HONORAIRES DE LOCATION LOTS D'HABITATION ET LOTS ANNEXES
Tarif en vigueur au 1er Janvier 2020 (Décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014)

ZONE	PRESTATION	A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	A LA CHARGE DU LOCATAIRE
Toutes Zones	Etat des lieux d'entrée	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
Zone tendue	Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail (honoraires réglementés Décret n°2014-890 du 1 ^{er} août 2014)	10 € TTC/m ²	10 € TTC/m ²
Zone très tendue	Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail (honoraires réglementés Décret n°2014-890 du 1 ^{er} août 2014)	12 € TTC/m ²	12 € TTC/m ²
Reste du territoire	Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail (honoraires réglementés Décret n°2014-890 du 1 ^{er} août 2014)	8 € TTC/m ²	8 € TTC/m ²